

Nice : six mois de prison avec sursis requis contre Jacques Peyrat

L'ancien maire de Nice, Jacques Peyrat, a-t-il fait bénéficier l'épouse de son ancien garde du corps, Patrick Villardry, d'un emploi fictif à la police municipale de 2001 à 2008 ? A-t-il également fourni, à ce même « *compagnon de route* » du temps de son passage au FN, un fonctionnaire municipal pour l'aider à son club canin de Saint-Laurent-du-Var de 2005 à 2008 ?

Ce sont les questions auxquelles devra répondre la sixième chambre correctionnelle de Nice, présidée par Patrick Véron, lorsqu'elle rendra son jugement, le 25 juillet. Déjà, le procureur, Roger Arata, a répondu hier soir par l'affirmative : il a requis six mois de prison avec sursis et 10 000 € d'amende contre Jacques Peyrat ; trois mois avec sursis et 3 000 € contre Patrick Villardry ainsi que contre son épouse Jacqueline.

Par la voix de son avocat, M^e Adrien Verrier, la mairie réclame à Jacqueline Villardry 217 500 €, l'équivalent de son salaire durant sept ans, et à son mari, 99 000 €, le montant des salaires versés pendant trois ans à l'agent municipal détaché. L'été 2008, trois mois après la défaite de Jacques Peyrat aux municipales, la municipalité Estrosi dénonce au parquet de Nice la situation de deux fonctionnaires, Jacqueline Villardry et un certain Eric, lequel ne sera pas poursuivi du fait d'un travail réel. L'une serait quasiment inconnue à la police municipale mais payée. L'autre serait connu et payé, mais détaché auprès du Club canin laurentin de Patrick Villardry.

Où il est question de la SDA...

Auxiliaire de puériculture, empêchée d'exercer ce métier par un accident, Jacqueline Villardry aurait été chargée d'établir un rapport sur les chiens dangereux : « Il

n'y en a aucune trace, pas plus que de demande de congés... », constate le président. Quant à Eric, il était chargé d'aider Patrick Villardry, conseiller technique cynophile à la mairie, dans le cadre de l'entraînement des chiens de la police municipale et de leurs maîtres au Club canin laurentin, lié par convention avec la mairie. Sauf, selon le président, que « *les entraînements se sont étioilés* » d'année en année et que le détachement n'était pas officialisé...

À la barre, Patrick Villardry assure qu'il ignorait que le détachement d'Eric n'avait pas été légalisé. Son épouse peine à convaincre qu'elle travaillait réellement. Leur avocate, M^e Valérie Bothy, fournit de nombreuses attestations à cet effet. Y compris des rapports que Jacqueline Villardry adressait, non pas à la mairie, mais à la SDA (Société de défense des animaux) que préside... son époux Patrick ! Une brèche dans laquelle s'est engouffré le procureur, suivi par la partie civile.

Mais Jacques Peyrat, dans tout ça ? S'il reconnaît avoir voulu faire littère des nuisances canines à Nice, il nie « *avoir jamais demandé à quiconque en mairie de détacher les deux fonctionnaires et avoir donné l'ordre de les payer : le maire ne fait pas tout et ne sait pas tout* ».

Qui, alors, a pris les décisions ? Selon l'avocat de Jacques Peyrat, M^e Philippe Armani, il faut se tourner vers certains cadres municipaux de l'époque, un élu puissant et des hauts fonctionnaires, dont les noms reviennent avec instance dans les débats, bien qu'ils ne soient pas poursuivis. « *Peut-être que Patrick Villardry pouvait demander un service à d'autres qu'au maire...* »

Difficile à établir : « *Tout le monde est frappé d'amnésie...* », disent en chœur les prévenus.

FRANCIS LUMINEAU

